RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 D 00949
Numéro SIREN : 322 009 705
Nom ou dénomination : GRAMOND & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2014 sous le numéro de dépôt 55405

1405546801

DATE DEPOT : 2014-06-20

NUMERO DE DEPOT : 2014R055405

N° GESTION : 1998D00949

N° SIREN : 322009705

DENOMINATION : GRAMOND & ASSOCIES

ADRESSE : 66 rue de Monceau 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/06/19

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

NATURE D'ACTE :

GEFCOM

Société de Commissaire aux Comptes et d'Expertise Comptable

103, Rue La Boëtie - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 89 12 60 - Fax : 01 42 56 32 06 - gef@cabinet-gef.fr
www.cabinet-gef.fr

Greffe du Tribunal
de Commerce de Paris
Actes déposés le :

20 JUIN 2014

Sous le N° : 55605

9800469

SELAS GRAMOND ET ASSOCIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL PAR ACTIONS SIMPLIFIEE EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège Social : 66 Rue de Monceau – 75008 PARIS

RCS PARIS 322 009 705

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

GEFCOM
Société de Commissaire aux Comptes et d'Expertise Comptable
103, Rue La Boëtie - 75008 PARIS
Tél. : 01 53 89 12 60 - Fax : 01 42 56 32 06 - gef@cabinet-gef.fr
www.cabinet-gef.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée GRAMOND & ASSOCIES en Société à Responsabilité Limitée.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GRAMOND & ASSOCIES et en application des dispositions de l'article L. 255-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris,
Le 19 juin 2014

Le Commissaire aux Comptes
GEFCOM
Philippe DAHINGER